



Mardi 17 novembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PIA2 : Lancement de la vague 2 de l'appel à projets IDEX/I-SITE

La seconde vague de l'appel à projets IDEX/I-SITE est lancée aujourd'hui, dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA2). La sélection des IDEX et I-SITE se déroule en deux vagues, chacune comportant deux phases : une de présélection et une de sélection.

Deux types de candidatures possibles

Tout comme pour la première vague, les candidatures attendues à cet appel à projets sont de deux ordres, suivant les atouts de chaque site universitaire :

- **IDEX** : dans la continuité du premier PIA, cet appel à projets vise à favoriser l'émergence sur le territoire français de nouveaux pôles pluridisciplinaires d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial, les "Initiatives d'excellence" (IDEX). Disposant d'une puissance et d'un impact scientifiques de tout premier plan dans de larges champs de connaissances, ces structures vont venir compléter le réseau initié par le premier PIA, portant à une dizaine au total le nombre de grandes universités de recherche intensive, comparables par le rayonnement de leur recherche, l'attractivité de leurs formations, la notoriété de leur corps académique ou encore la qualité de leur gouvernance, aux meilleures universités du monde.
- **I-SITE** : afin de reconnaître l'ambition de transformation et la capacité d'innovation de sites dont les forces scientifiques sont plus concentrées sur quelques thématiques d'excellence, cet appel à projets permettra également de sélectionner des I-SITE, "Initiatives Science – Innovation – Territoires – Économie". Ces projets seront caractérisés par la capacité des porteurs à développer, dans leur palette thématique, des coopérations fortes et particulièrement efficaces avec le monde économique, et à mettre en œuvre des actions innovantes de recherche partenariale, de développement de l'entrepreneuriat et de formation professionnelle, initiale et continue. Elles en auront notamment fait la preuve par leurs succès au premier programme d'Investissements d'avenir (PIA1) et par les réalisations opérées à ce titre.

Les dossiers pour la seconde vague sont à déposer pour le **1er mars 2016**.

En savoir plus :

L'ANR et les Investissements d'avenir : En 2010, l'ANR a été désignée comme opérateur du Commissariat Général à l'Investissement pour les actions du programme d'Investissements d'Avenir relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans le cadre du deuxième programme d'Investissements d'avenir, l'agence a été confirmée comme opérateur sur les thématiques "Enseignement supérieur et recherche" pour un montant de 4,015 milliards d'euros.

- [Page de l'appel à projets](#)

Pour plus d'informations : www.anr.fr

Nous suivre sur  @agencerecherche et  ANR